



IBAN : FR78 1007 1740 0000 0020 0058 043
 BIC : TRFUPR3P
 N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 95 776 828 976

B.P. 30 - 10, rue J.J. Rousseau
 74230 Thônes
 Tél : +33 (0)4 50 32 17 17
 Fax : +33 (0)4 50 02 19 30
 Contact : service-client@ret.fr
 www.ret.fr

RCS Annecy 776 828 976
 Code APE 3513 Z

FACTURE

N°
 du : 14/01/2015

1 **FACTURE ESTIMÉE**

2 **Votre contrat :**
 Contrat dans le cadre des tarifs réglementés
 Tél. de votre gestionnaire (appel non surtaxé): 0450321707

Point de livraison

3

4

Tarif : Domestique Intégré DT (9 kVA-45A) 5

Type compteur : Electronique BT, Monophasé 6
 D 12h30-14h30 1h-7h

Rappel : L'horaire de début des heures creuses peut varier de quelques minutes ; mais la durée de la plage est respectée.

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de RET n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le Médiateur national de l'Energie.
 Adresse : Libre réponse n°59252 75443 Paris Cedex 09
 Site internet : www.energie-mediateur.fr

Information vous concernant :

Présentation simplifiée de votre facture

Voir détail au dos

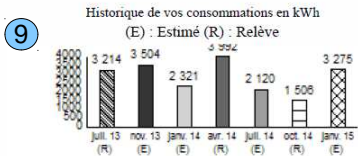
Facture N°	du 14/01/2015
Montant Hors TVA	473,77
T.V.A (payée sur les débits) :	89,72
Montant TTC	563,49
Solde antérieur	7
Net à payer	563,49 €

8 Merci de régler cette facture à réception au plus tard le :
 29/01/2015

Adressez votre règlement et le talon détachable à l'adresse ci-dessus

10 Prochaine facture sur relève en avril 2015
 Prochaine relève en avril 2015

Vous pouvez nous communiquer vos index par mail, téléphone ou courrier 15 jours avant la date de la prochaine facture mentionnée ci-dessus.



Pour information :
 Montant de votre facture précédente : 249,21 €
 Montant réglé sur cette facture : 249,21 €

Origine 2013 de l'électricité : 79,3% nucléaire; 9,3%hydraulique; 5,1% autres renouvelables; 3,3%charbon; 1,7% gaz; 1% fioul; 0,3 autres.
 Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics, Numéro Vert : 0800 112 212

HORAIRES D'OUVERTURE CLIENTELE

Lundi au vendredi
 08h00-12h00 13h30-17h30 11

Talon à découper et à joindre à votre règlement
 RET • B.P. 30 • 74230 THÔNES

Référence PDI
 Nom
 Facture N°
 Montant : 563,49 €
 A régler avant le : 29/01/2015



EXPLICATION DE MA FACTURE D'ELECTRICITE

- 1 Type / Mode de calcul de votre facture (facture contrat, de solde / facture relevée ou estimée, facture annuelle)
- 2 Référence à rappeler pour toute correspondance
- 3 Adresse du lieu approvisionné en électricité
- 4 Adresse de facturation
- 5 Type de contrat avec usage, option tarifaire (ST : Simple Tarif, DT : Double Tarif (avec heures creuses), TEMPO, EJP), puissance souscrite en KVA et ampérage
- 6 Type de compteur et plage des heures creuses si vous disposez de cette option
- 7 Report éventuel d'un montant dû ou d'un trop perçu, ou d'un montant cumulé des acomptes versés au moment de l'émission de la facture
- 8 Date de limite de paiement de votre facture ou date de prélèvement avec vos coordonnées bancaires au format IBAN
- 9 Graphique des consommations facturées (relevées ou estimées)
- 10 Prochaine période de facturation / Prochaine période de relève
- 11 Horaires d'ouverture de la Régie pour nous contacter
- 12 Informations diverses
- 13 Coupon à joindre à votre règlement

12

13

EXPLICATION DE MA FACTURE D'ELECTRICITE

Numéro Compteur	Cadran	Ancien Index	Nouvel Index	Conso.	Typ. Cpt.	Date estimée	Base pour estimation
	Heures Creuses	33600	34451	851	Electronique BT	12/01/2015	Nbre kWh sur période en mois 3156 / 12
	Heures Pleines	92651	95075	2 424	Electronique BT	12/01/2015	8989 / 12

Facture N° du 14 JANVIER 2015		Au tarif actuel : Domestique Intégré DT (9 kVA-45A)	
ELECTRICITE			
Abonnement Domestique DT 9 kVA	du 01/02/2015 au 30/04/2015	(99,48 € / an)	Jours 89
kWh Domestique HP	du 18/10/2014 au 31/10/2014		kWh 391
kWh Domestique HP	du 01/11/2014 au 12/01/2015		kWh 2 033
kWh Domestique HC	du 18/10/2014 au 31/10/2014		kWh 138
kWh Domestique HC	du 01/11/2014 au 12/01/2015		kWh 713
Pour information, montant HT de la part acheminement : 131,04 €			TOTAL
AUTRES PRESTATIONS			
			Euros 1,00
			Euros 1,00
TOTAL			59,57
TAXES			
Contribution Tarifaire d'Acheminement			Euros 16,24
Charges Service Public Electricité	du 18/10/2014 au 31/12/2014		kWh 2 824
Charges Service Public Electricité	du 01/01/2015 au 12/01/2015		kWh 451
Taxe Départ. non Prof. sur Cons. Finale Elect.	du 18/10/2014 au 31/12/2014		kWh 2 824
Taxe Départ. non Prof. sur Cons. Finale Elect.	du 01/01/2015 au 12/01/2015		kWh 451
Taxe Communale non Prof. sur Cons. Finale Elect.	du 18/10/2014 au 31/12/2014		kWh 2 824
Taxe Communale non Prof. sur Cons. Finale Elect.	du 01/01/2015 au 12/01/2015		kWh 451
TOTAL			90,92
Récapitulatif de la T.V.A. (Payée sur les débits)			
Assiette	Taux	T.V.A.	TOTAL Hors T.V.A.
33,33	5,50	1,83	473,77 €
54,89	19,60	10,76	TOTAL T.V.A. (Payée sur les débits)
385,55	20,00	77,13	89,72 €
TOTAL T.T.C.			563,49 €

Cumul des 12 derniers mois facturés	
Abonnement	97,94 € HT
Consommation	991,55 € HT
Options et Services	59,57 € HT
Total pour l'électricité	1 724,32 € TTC

- A** Votre compteur et les index (relevés ou estimés) servant au calcul de la consommation
- B** La part énergie de votre facture : abonnement d'avance et consommation sur la période écoulée (avec prorata si changement tarifaire en cours de période)
- C** La part transport (incluse dans la part énergie et non soumise à la concurrence) correspond à l'utilisation des réseaux, dont le tarif est fixé par les pouvoirs publics (TURPE : Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité)
- D** Autres prestations
- E** Les taxes et contributions diverses fixées par les pouvoirs publics et reversées à des organismes extérieurs
- F** TVA reversée à l'Etat
- G** Cumul annuel des factures émises au cours des 12 derniers mois calendaires
- H** Moyens de paiement à votre disposition

Comment régler votre facture

- **En espèces**
A nos bureaux 10, rue J.J. Rousseau à Thônes ouverts de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi
- **Par chèque bancaire ou postal**
Etablissez-le pour le montant exact à l'ordre de "Régie d'Electricité de Thônes" et envoyez-le **sous pli affranchi** à :
Régie d'Electricité de Thônes - BP 30 - 74230 THONES
- **Par virement bancaire**
A l'ordre de Régie d'Electricité de Thônes
IBAN : FR76 1007 1740 0000 0020 0058 843 - BIC : TRPUFR14
- **Par carte bancaire**
A nos bureaux ou par téléphone aux heures d'ouverture mais aussi via notre site internet www.ret.fr

• Rappel

- Vous devez conserver vos factures au moins 5 ans.
- Nos Conditions Générales de Ventes sont communiquées lors de chaque nouveau contrat ou lors d'une modification contractuelle. Elles sont disponibles sur simple demande ou sur notre site internet : www.ret.fr

Dépannage

En cas de panne de courant vérifiez que votre disjoncteur est bien enclenché. S'il l'est, téléphonez à notre service dépannage (24h/24) au **04.50.32.17.17**, un opérateur vous répondra.

Les informations vous concernant et contenues dans nos fichiers ne sont transmises qu'aux services et organismes expressément habilités à les connaître. Vous pouvez en demander communication à nos bureaux (Loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés).